

chauffer suffisamment l'édifice, ainsi qu'à la pose de 2,000 pieds carrés de calorifères qui sont nécessaires au maintien d'une température de 70 degrés à l'intérieur, lorsque le thermomètre marque zéro. Ces travaux sont demandés par l'architecte en chef et l'ingénieur mécanicien des provinces de l'Ouest.

M. LEWIS: A l'occasion du crédit de \$17,000, je crois avoir demandé, l'an dernier, où l'on se proposait de dépenser l'argent, et il me semble que le ministre m'a répondu qu'une partie de ces \$17,000 serait employée à Swift-Current. Quelle quote-part de cette somme a-t-on dépensé à Swift-Current l'an dernier.

L'hon. J. H. KING: On a dépensé \$880 l'année dernière.

(Le crédit est adopté.)

Alberta, entrepôt de vérification de Calgary, taxes d'améliorations locales, \$3,737.10.

M. SPEAKMAN: L'édifice est-il loué et, par conséquent, est-on obligé de payer les taxes en général?

L'hon. J. H. KING: Il appartient à l'Etat.

M. SPEAKMAN: L'explication donnée au sujet du crédit précédent s'applique-t-elle à celui-ci?

L'hon. J. H. KING: Oui.

M. SPEAKMAN: On ne s'entend pas au sujet des taxes qui peuvent être perçues par les municipalités sur les terrains ou édifices publics. En principe, on ne peut pas faire payer de taxes à l'Etat, et parfois cela est très injuste pour les municipalités. Il m'est venu en l'idée qu'en matière d'impôts, les trottoirs qui bornent les édifices publics entrent presque dans la même catégorie que les chaussées qui passent devant les terrains ou les édifices de l'Etat. La somme a-t-elle été fixée au moyen d'un arrangement entre le Gouvernement et la municipalité intéressée?

L'hon. J. H. KING: Les améliorations pour les trottoirs conduisant aux édifices publics sont justement imputées sur le compte de ces édifices. Le Gouvernement y consent.

M. SPEAKMAN: Je ne m'opposais pas au crédit; je parlais simplement de l'application du principe et de sa portée.

(Le crédit est adopté.)

Édifices fédéraux, améliorations, réparations, etc., \$17,000.

M. IRVINE: Je désire faire quelques remarques relativement à l'hôtel des postes de Calgary. En réalité, celui-ci n'existe pas. Je conçois que le ministère a mis la question à l'étude, car des représentations lui ont été

[L'hon. J. H. King.]

faites en plusieurs circonstances par les citoyens de Calgary, par l'entremise du maire, du conseil et d'autres corps publics, qui ont demandé qu'on s'occupât de cet hôtel des postes. A n'en pas douter, le ministre sait que l'hôtel des postes de Calgary a été démoli par un gouvernement précédent, celui de sir Robert Borden, je crois, qui se proposait de préparer les voies pour un édifice plus spacieux et plus moderne. Pour une raison quelconque, il semble qu'on ait jugé à propos de ne pas poursuivre l'entreprise, et depuis ce temps-là, nous contemplons un grand trou dans la terre au lieu d'un hôtel des postes. Avant sa démolition, l'ancien édifice était assez serviable et la ville de Calgary a des titres impérieux pour réclamer maintenant de l'Etat un édifice nouveau.

Le Gouvernement paie à peu près \$50,000 pour le loyer d'édifices publics, et il pourrait économiser toute cette somme s'il érigeait un hôtel des postes. Ce trou monstrueux dans le terrain est une honte pour la ville et probablement une plus grande honte pour le Gouvernement qui l'a creusé. Le conseil municipal, les syndicats ouvriers et d'autres corps publics ont insisté sur la construction d'un nouvel hôtel des postes, et j'aimerais savoir si le ministre se propose de prendre des mesures à cette fin pendant la présente année. L'édifice est grandement nécessaire; la population le demande et le budget destiné à notre province est relativement faible. Au demeurant, la construction d'un hôtel des postes en ce moment diminuerait sensiblement le nombre des sans-travail.

L'hon. J. H. KING: Nous sommes bien renseignés sur la nécessité d'un hôtel des postes à Calgary, mais la construction d'un édifice convenable entraînerait une forte dépense, et le Gouvernement n'a pas l'intention de procéder à cette entreprise cette année.

(Le crédit est adopté.)

Colombie-Anglaise, édifice public à Bamfield, \$1,500.

M. McQUARRIE: A quoi servira cette somme?

L'hon. J. H. KING: A des travaux relatifs à l'édifice public de Bamfield, qui est situé sur la côte occidentale de l'île de Vancouver, où se trouve un poste de télégraphe sous-marin.

(Le crédit est adopté.)

Édifices publics fédéraux, améliorations, réparations, etc., \$35,000.

M. McQUARRIE: Quels sont les détails de cette dépense?

L'hon. J. H. KING: Cette somme est nécessaire pour des améliorations, renouvellement